

<OID>	<Type fichier>	<Nom fichier>	<Description>	<URL fichier>	<Date valid>	<Date fin>	<Date MàJ>	<Description métier>
1.2.250.1.71.1.2.15	TRE	TRE_G08-TypIdentifiantPersonne.tabs	Type d'identifiant de personne	https://mos.esante.gouv.fr/NOS/TRE_G08-TypIdentifiantPersonne	20101104000000		20240329120000	
<OID>	<Code>	<Libellé adapté>	<Libellé court>	<Libellé long>	<Date valid>	<Date fin>	<Date MàJ>	
1.2.250.1.71.1.2.15	0	N° ADELI	N° ADELI	N° ADELI	20101104000000		20101104000000	
1.2.250.1.71.1.2.15	1	Id Cabinet ADELI / N° de registre	Id Cabinet ADELI / N° de registre	Id Cabinet ADELI / N° de registre	20101104000000		20160901000000	
1.2.250.1.71.1.2.15	2	N° DRASS	N° DRASS	N° DRASS	20101104000000	20200529120000	20200529120000	Identifiant des internes dans l'ancien système de gestion des internes SIRIUS, géré par les ARS (anciennement DRASS); il était utilisé pour fabriquer des cartes (CPF) à la demande ; désormais tous les internes sont enregistrés au RPPS et disposent automatiquement d'une carte CPF avec un identifiant RPPS ; les dernières cartes avec un id SIRIUS encore actives arrivent à expiration en juillet 2020 et ne seront pas renouvelées.
1.2.250.1.71.1.2.15	3	FINESS / N° de registre	FINESS / N° de registre	FINESS / N° de registre	20101104000000		20101104000000	
1.2.250.1.71.1.2.15	4	SIREN / N° de registre	SIREN / N° de registre	SIREN / N° de registre	20101104000000		20101104000000	
1.2.250.1.71.1.2.15	5	SIRET / N° de registre	SIRET / N° de registre	SIRET / N° de registre	20101104000000		20101104000000	
1.2.250.1.71.1.2.15	6	Id Cabinet RPPS / N° de registre	Id Cabinet RPPS / N° de registre	Id Cabinet RPPS / N° de registre	20101104000000		20160901000000	
1.2.250.1.71.1.2.15	8	N° RPPS	N° RPPS	N° RPPS	20101104000000		20101104000000	
1.2.250.1.71.1.2.15	9	N° Etudiant	N° Etudiant	N° Etudiant	20101104000000	20200529120000	20200529120000	Numéro fourni par l'ordre des pharmaciens pour identifier les étudiants autorisés à exercer par l'ordre comme remplaçants ou adjoints. Ce n° était utilisé dans le SI de l'ordre et dans les demandes de CPF. Depuis mars 2020 tous les étudiants autorisés à exercer sont dans le RPPS ; aucune carte n'est plus produite avec ce type d'identifiant ; toutefois les remplaçants qui avaient une carte « ordinale » et un certificat de remplacement valide, conservent leur carte ; celle-ci n'est pas renouvelable. La fin de validité des dernières cartes ordinales est en 2022, mais une partie d'entre elles sera opposée avant (personnes inscrites à l'ordre, certificats de remplacement expirés et non renouvelés).
1.2.250.1.71.1.2.15	10	Adresse MSSante	Adresse MSSante	Adresse MSSante	20130722000000		20130722000000	
1.2.250.1.71.1.2.15	30	Identifiant de la situation opérationnelle connu par l'instance ROR	RORN_SITUOPE_ID	Identifiant de la situation opérationnelle connu par l'instance ROR	20230331120000		20230331120000	